

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2023-33

En exercice 17

Présents 17

Votants 17

Séance du 18 septembre 2023

Date de la Convocation

11/09/2023

Date de l'affichage

11/09/2023

L'an deux mil vingt-trois,
et le dix-huit septembre,
à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Election 2^{ème} adjoint de
Val-Sonnette

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Jacques BONNIER,
Marion ATRON, Sébastien BLANCHON, Sophie DEMAREST, Pierre
ECOCHARD, Thomas GAND, François-Damien GROS, Nelly GUICHARD,
Christopher HAUBRUGE, Valérie PAROLA, Anthony LAINE, Claudine
MARCHAND, Isabelle PACOU, Irène ROUCHE, Jean-Louis ROCHET

Absents :

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Le conseil municipal de la commune de VAL-SONNETTE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020-14 du 23 mai 2020 portant création de 3 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 2020-15 du 23 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° A2020-11 du 25 mai 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire à la suite du décès de M. Roland JACQUARD,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu décédé,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 2ème adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après,

Election du Second adjoint :

Candidat : Mme PACOU Isabelle

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 17
- Nombre de bulletins : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme PACOU Isabelle 15 voix

Mme PACOU Isabelle ayant obtenu la majorité absolue, 15 voix, est proclamée deuxième adjointe au maire.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 18/09/2023
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte

